

# ATELIERS VORTEX

## APPEL À RESIDENCE ARTISTIQUE / ÉTÉ 2022 RÉSIDENCE VORTEX / DIJON

Artist-run space implanté au cœur d'une friche industrielle et culturelle en périphérie de Dijon, Les Ateliers Vortex proposent, depuis 2012, un programme annuel de cinq à six expositions (monographiques ou collectives) et trois résidences, orientées vers la jeune création contemporaine.

La résidence Vortex, proposée chaque été depuis la création de l'association, permet à un·e artiste de déployer un projet inédit en bénéficiant de l'ensemble des ressources matérielles et humaines du lieu.

Le site a la particularité d'être un espace de production et de diffusion d'art contemporain.

Il s'organise sur deux espaces ; le rez de chaussée abrite les ateliers de fabrication et de production ainsi que des commodités, et l'étage offre un plateau d'exposition de 130m<sup>2</sup>.

Les artistes disposent des ateliers de fabrication (bois, métal, sérigraphie) et sont accompagnés logistiquement et techniquement par l'équipe (un régisseur et une coordinatrice) ainsi que par les artistes fondateurs du lieu.

Pour cette 11<sup>e</sup> édition, Les Ateliers Vortex proposent l'accueil en résidence d'un·e artiste sur une période de deux mois [juillet et août].

La résidence est suivie d'une exposition qui présente les œuvres produites durant cette période.

Une sérigraphie est éditée en parallèle de la résidence.

Une conversation est organisée pour conclure l'exposition, entre l'artiste et un·e intervenant·e de son choix.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RESIDENCE

### DURÉE

Résidence de onze semaines entre le 27 juin et le 9 septembre 2022.

### MODALITÉS

L'appel à candidature est ouvert aux artistes sans limite d'âge, inscrits à l'URSSAF Limousin.

L'artiste est invité·e à poursuivre ses recherches personnelles, en résonance ou non avec le contexte du lieu de résidence. La résidence sera suivie d'une exposition présentée du 9 septembre au 8 octobre 2022.

L'artiste sélectionné·e s'engage à être présent sur place au moins sept semaines durant la résidence et à assurer le démontage de son exposition à l'issue de celle-ci, lors de sa venue pour la conversation.

### PRODUCTION

L'association s'engage à apporter un soutien technique à l'artiste lors de la production des œuvres ainsi que lors du montage et du démontage de l'exposition.

### COMMUNICATION

L'association s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication ainsi que l'organisation du vernissage.

### CONVENTION

Une convention sera rédigée entre l'association Les Ateliers Vortex et l'artiste.

### CONDITIONS FINANCIÈRES

Frais de production et droits de monstration : 3 000 euros (sur facture comportant un numéro de SIRET)

Allocation de séjour (transport, per diem...) : 500 euros.

## HÉBERGEMENT

L'hébergement de l'artiste est pris en charge par l'association.

## TEXTE

Les Ateliers Vortex allouent la somme de 100 euros à l'écriture d'un texte sur, ou en lien avec l'exposition, pour la rédaction duquel l'artiste aura libre choix de l'auteur·rice.

## SÉRIGRAPHIE

L'artiste est également invité·e à concevoir une sérigraphie, tirée en quarante exemplaires numérotés et signés dont dix lui reviennent, imprimée aux Ateliers Vortex par une sérigraphe professionnelle. Son lancement a lieu le soir du vernissage.

## CONVERSATION

Au terme de l'exposition, Les Ateliers Vortex proposent à l'artiste de participer à une conversation en public autour des thématiques explorées dans son travail. Les conversations, associées à chaque exposition monographique ou duo-show, invitent à porter un regard nouveau sur la pratique des artistes et leurs préoccupations. Créant la rencontre entre un artiste et un professionnel·le d'un autre domaine, ces discussions traduisent la volonté de rendre visible les questionnements actuels des artistes, au delà du champ de l'art, et de permettre à tous les publics de partager ces réflexions et leurs interrogations. Cette intervention fait l'objet d'une rémunération de 100 euros pour l'artiste et son invité·e ainsi que la prise en charge de leurs frais de transport et d'hébergement.

## CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE 2022

Résidence de onze semaines du 27 juin au 9 septembre 2022.

Exposition de l'artiste : du 9 septembre au 8 octobre 2022.

Conversation : 8 octobre 2022.

Démontage de l'exposition : 9 octobre 2022.

## CANDIDATURES

Dossier et note d'intention sont à téléverser au format PDF intitulé « NOM\_2022\_PORTFOLIO » et « NOM\_2022\_NOTEDINTENTION » n'excédant pas 20Mo à l'adresse :

<https://lesateliersvortex.com/appel-a-candidature/>

Les dossiers de candidatures comprendront :

- Un curriculum vitae à jour,
- Une présentation du travail comportant des visuels,
- Une courte note d'intention présentant votre projet vos motivations pour cette résidence.

Date limite de dépôt des candidatures : **31 janvier 2022** (inclus).

Chaque candidat recevra une réponse par mail au début du mois de mars 2022.

En raison du grand nombre de dossiers de candidature reçus chaque année, il nous est malheureusement impossible d'apporter à chacun des précisions sur le motif de refus de sa candidature.

Pour plus de renseignements sur l'espace d'exposition, consultez notre site internet : [www.lesateliersvortex.com](http://www.lesateliersvortex.com).

Les Ateliers Vortex bénéficient du soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, de la Ville de Dijon, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de la Côte-d'Or et du Studio Mustard.

